ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Message d’intérêt public

Ne nourrissez pas les animaux sauvages

Date de début : 15 juin 2017
Date de fin : 30 juin 2017
Nunavut **30 s**

Nourrir les animaux sauvages peut avoir de graves conséquences sur leur bienêtre, y compris le potentiel de la mort. Ils risquent de devenir dépendants des humains pour leur nourriture, ce qui réduit leur capacité à survivre dans la nature. Cette pratique peut également créer des conflits entre les humains et la faune dans les localités et les camps, car les animaux commencent alors à voir ces endroits comme des sources de nourriture.

Les animaux sauvages pourraient de plus cesser de craindre les humains et devenir agressifs. Ils risqueraient alors de nous transmettre des maladies, comme la rage.

Le ministère de l’Environnement tient à rappeler à la population que la Loi sur la faune et la flore interdit de nourrir les animaux sauvages au Nunavut.

Pour en savoir plus sur les dangers de cette pratique, communiquez avec le bureau de protection de la faune local aux coordonnées indiquées au http://www.gov.nu.ca/fr/environnement/information/contactez-nous.

###

Renseignements aux médias :
Hayward Harris
Gestionnaire, Communications, éducation et sensibilisation
Ministère de l’Environnement
867-975-7769
hharris@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᕐᓴᖑᕐᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖃᑦᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖕᒐᓗᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᓈᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca.*
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français à : *www.gov.nu.ca*.